M. Maurice Binder dit qu'il estime comme tout juge des questions comme celle dont elle est actuellement saisie; elle ne peut se transmettre qu'au Président du Conseil de l'Ordre. Il ne saurait donc pas à l'heure actuelle assez impartial pour se prononcer.

M. Maurice Binder, le président du Conseil, dit-il, tout comme, dénoncé le renvoi au jury. (Applaudissements à droite.)

ORDRE DU JOUR

de flétrisure aux diffamateurs

Le président fait connaître qu'il a reçu trois ordres du jour: 1° de M. Michel et 100 signataires de ses collègues, 2° de M. Audiffred, 3° de MM. Gouzy, Etienne, Sarrien et Jaurès.

Le président du Conseil demande à M. Henri Michel de se rallier à un ordre du jour qui exprime les mêmes sentiments que le sien.

M. Henri Michel accepte.

A la majorité de **343** voix contre **181** sur **524**, la priorité est accordée à l'ordre du jour de MM. Gouzy, Etienne, Sarrien et Jaurès.

M. Audiffred dit que par ce ordre du jour il demande à la Chambre simplement de dédier que conjoncture de la séparation des pouvoirs, elle refusait de se transformer en tribunal criminel. Le Chambre ne peut pas un tribunal, car si elle était un tribunal elle devrait avoir une procédure.

Le président consulte la Chambre sur l'ordre du jour de MM. Gouzy, Etienne, Sarrien et Jaurès, ainsi conçu:

La Chambre flétrissant la campagne de calomnies menée contre les membres du gouvernement pour les faire tomber à leur œuvre républicaine passe à l'ordre du jour.

A la majorité de **333** voix contre **18** sur 351 votants cet ordre du jour est adopté. (Vifs applaudissements à gauche).

L'assistance aux vieillards

Le président dit qu'il est saisi d'une motion de M. Mignon et d'une motion de M. François Pourtier tendant à décider que la Chambre continuerait, sans accepter les discussions incidentes, le débat sur la proposition de loi concernant l'assistance aux vieillards et aux infirmes.

M. Guyesse accepte pour demain mais fait des réserves au point de vue du droit d'interpellation pour l'avenir.

M. Vaillant s'associe à ces réserves et accepte que la séance de demain soit consacrée à la discussion des propositions sur l'assistance.

Il est entendu que l'ordre des interpellations viendra le vendredi suivant.

M. Klotz accepte également.

La motion de MM. Mirman et François Pourtier est adoptée.

L'élection de M. Antonio Gavinie dans l'arrondissement de Corte est validée.

La séance est levée à six heures et renvoyée à vendredi deux heures.

PHYSIONOMIE DE LA SÉANCE

La séance d'aujourd'hui a été véritablement passionnante. Désespérant d'atteindre le ministère par une lutte loyale, l'opposition a eu recours à ses armes favorites: la calomnie.

Une double attaque était dirigée aujourd'hui par la presse réactionnaire contre MM. Camille Pelletan et Combes, qu'on aurait voulu atteindre en s'en prenant à son fils.

M. Pelletan s'est expliqué de la façon la plus nette, *montrant combien étaient ridicules* les insinuations dont il était l'objet. Il a flétri les diffamateurs. Une véritable émotion s'est emparée de toute la Chambre quand très simplement un républicain, qui appartient depuis 20 ans au Parlement, est venu déclarer qu'il ne possédait pas un centime et que si demain la maladie l'obligeait à quitter la vie politique, il serait obligé pour vivre de faire appel à la générosité des siens.

Un frisson passa à ce moment sur l'assemblée et les applaudissements furent unanimes. Une seconde après, il est vrai, les passions reprirent le dessus et a nouveau on vit les droitiers essayer d'abriter leurs rancunes derrière les diffamateurs.

M. Combes avait sommé les accusateurs de son fils de préciser leurs accusations. M. Flandin, *député nationaliste de l'Yonne*, s'était plu à propager certains bruits calomnieux. Il a été hué par la gauche. Il a essayé de sortir du marasme pas où il s'était jeté en déclarant qu'il ne parlerait que devant la Cour d'assises. Pourquoi ces faux-fuyants? Pourquoi si on possède des preuves ne pas les apporter? Evidemment parce que les calomniateurs n'ont rien à produire.

Toute la gauche a flétri ces procédés et M. Combes a fourni sur les accusations dirigées contre son fils, des explications concluantes pour tous les hommes de bonne foi que n'aveugle pas l'esprit de parti.

La Chambre a tar u en même temps qu'elle flétrissait ces procédés dignes de Basile, à faire ressortir le but poursuivi: il s'agit simplement d'arriver à ouvrir une entreprise *par le ministère, mais ce but n'a pas été atteint.* Ils ont réussi surtout à refaire l'union de tous les républicains de gauche autour du ministère. Tel à droite, il ne s'est trouvé que 18 députés pour voter contre l'ordre du jour de confiance.

La plupart des membres de l'opposition se sont abstenus pour ne pas paraître coupé officiellement, de leur vote les diffamateurs.

AU SÉNAT

Séance du 28 mai

La séance est ouverte à 3 h. 40, sous la présidence de **M. Fallières.**

Le déplacement des officiers

M. Vagnat, député des Hautes-Alpes, se plaint que la plupart des officiers disgraciés soient envoyés dans son département. Il trouve que cette manière a le caractère presque intimant pour ses compatriotes.

Le Ministre de la Guerre proteste énergiquement contre cette interprétation et insinuations. Il a pour les Hautes-Alpines la plus grande estime, la plus profonde sympathie. Il les connaît, il a vécu au milieu d'eux et a gardé d'eux le meilleur souvenir.

S'il avait voulu faire désagréable à une population, il n'aurait donc pas choisi celle des Hautes-Alpes où il a conservé des attaches parentelles.

Une voix. — Envoyez les à Madagascar.

Le général Andréani. — Cette objection n'a déjà été faite mais il n'y a pas de place, il n'y a pas de place, il n'y a à la frontière du Maroc, qu'il n'y a en aucun cas Chine. Les candidats aux postes périlleux sont plus qu'en complet. (Applaudissements).

L'incident est clos.

LA LOI DE DEUX ANS

On revient à la loi de deux ans.

L'article 17 (allocation aux familles de soutiens indispensables) est mis aux voix.

M. Pichon défend l'amendement tendant à faire envoyer en congé les soutiens de famille après un an passé sous les drapeaux.

M. Delorme demande d'ajourner définitivement cet amendement mis en jour ensemble sans une charge pour les contribuables.

M. de Trévenneuc soutient l'amendement.

M. Delorme réplique que le Sénat a décidé qu'il n'y aurait pas de congé avant un an, il ne doit pas se dédire.

Après une réponse du Ministère de la Guerre, l'amendement est repoussé par **187** voix contre **87**.

L'article 18 est adopté; l'article 19, relatif aux jeunes gens qui seraient soutiens de famille ou qui cesseront de l'être pendant leur séjour sous les drapeaux, est renvoyé à la commission.

Le général Billot demande le renvoi de l'article 20, relatif aux ajournements. Le renvoi est repoussé par **204** voix contre **76**.

Les articles 20 et 21 sont votés.

Sur l'article 22 **M. Martin** demande d'ajouter aux catégories de jeunes gens qui peuvent demander des sursis les jeunes gens soutiens indispensables de famille. Adopté. L'article ainsi modifié est voté.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi, 3 heures. La séance est levée à 5 h. 45.

L'affaire d'espionnage

Nancy, 28 mai — L'instruction de l'affaire d'espionnage de Nancy est close.

Dans sa confrontation avec Hanne, Balinguet a reconnu avoir tenté de l'emmener à Strasbourg sous prétexte d'aller chercher des documents, mais en réalité dans l'espoir que les Allemands l'arrêteraient.

Mort de la Dormeuse

Saint-Quentin, 28 mai. — La dormeuse de Thenelles vient de mourir.

La malheureuse Marguerite Boyenval *qui, depuis le 21 mai 1883, était plongée dans un sommeil léthargique, s'était réveillée samedi.* Tout en dormant elle était devenue portrainiste, et les œuvres qu'elle exécutait avaient révélé sa sensibilité.

Le docteur Charlier, maire d'Origny-Sainte-Benoite, qui la soignait, la trouvait dépérissant vingt ans, la mit en observation et constata que la malade reprenait conscience d'elle-même. Enfin, le réveil complet eut lieu hier, elle fit observer au médecin qu'il la pinçait et répondit distinctement aux questions qu'on lui posait.

On sait que Marguerite Boyenval était entrée dans le sommeil léthargique depuis le moment où, après un accouchement clandestin suivi de la mort naturelle de son enfant, elle crut que les gendarmes venaient l'arrêter. Depuis ce temps elle ne quitta plus son sommeil profond *dans lequel elle était plongée. On la nourrissait avec de la peptone.*

Elle s'est endormie à l'âge de vingt-deux ans et s'est réveillée à l'âge de quarante-deux ans, pour mourir quelques heures après.

Le corps était rédrit à l'état de squelette.

A L'ÉTRANGER

Le drame d'Essen

Berlin, 28 mai. — Hier a été jugé à Kiel, le procès de l'assassin Robert Hiesauer, qui a frappé mortellement le canonnier Hartmann, à Essen, dans la nuit du 11 avril. Cette affaire a soulevé une vive émotion en Allemagne, car elle permettait de saisir sur le vif des abus que peut engendrer une mauvaise interprétation des droits et devoirs de l'officier. Le centre clérical en avait même fait le sujet d'une interpellation au Reichstag.

Hiesauer a expliqué au cours du procès qu'il avait voulu arrêter Hartmann parce que ce soldat était très ivre et qu'il aurait pu causer du désordre.

L'inculpé déclare qu'il avait seulement l'intention de blesser Hartmann pour démontrer qu'il prenait son rôle d'officier au sérieux. Il ajoute qu'en suivant les cours d'instruction militaire, il avait entendu citer par un instructeur l'exemple d'un officier qui, frappé par un simple soldat, n'avait pas se servir de son arme. L'identité du soldat n'ayant pu être établie, l'officier, atteint dans son honneur, s'était vu dans la nécessité de quitter le service.

Le prévenu dit s'être souvenu de ce cas quand il a dégainé. Hartmann lui était personnellement inconnu, bien qu'il ait fréquenté l'école avec ses frères.

Le caractère que prétend à Hiesauer ses chefs militaires est celui d'un jeune homme de tempérament artiste qui se trouvait constamment en querelle avec ses camarades.

Un lieutenant de la marine déclare avoir cité au cours d'une conférence — comme l'a rapporté l'acquitté — le cas d'un officier qui a été quitter le service. Il a bien dit en cette occasion que si l'officier était muni d'une arme, il devait l'employer, mais il n'a pas dit que, l'arme tirée, il fallait s'en servir énergiquement.

L'enseigne de vaisseau Hiesmer a été condamné à quatre mois de prison et une semaine de prison et à la dégradation pour manquement à l'ordre de service relatif au traitement des subordonnés en état d'ivresse et pour coups et blessures ayant causé la mort.

Dernière Heure

M. Jonnart

Alger, 28 mai. — Le gouverneur général quittera demain Alger pour une tournée de trois jours dans le sud-oranais une rapide excursion. Le général O'Conor, commandant la division d'Oran, accompagnera le gouverneur dans sa tournée.

Votes de nos députés

Paris, 28 mai. — Voici les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais sur l'ordre du jour de MM. Sarrien, Etienne, Gouzy et Jaurès. (Interpellation de M. Rabier) adopté par 333 contre 18 (chiffre rectifié.)

Ont voté *pour*: MM. Basly, Bénarelle, Bersez, Cardon, Debève, Dehève, Défontaine, Delelis, Delory, Dron, Elier-Ferrand, Lamendin, Lepez, Mill, Morel, Pasquel, Selle, Vallée.

N'ont pas pris part au vote: MM. Adam, Berrurier, Bonin, Cordier, Dancetto, Delassne, Guillain, Lemire, Lozé, Molle, Plichon, Rose, Taillandier.

Absents par congé: MM. Jonnart et Ribot.

Tremblement de terre

Une ville détruite. — 2.000 victimes

Constantinople, 28 mai. — Les rapports signalant un tremblement de terre dans le vilayet de Van, où la ville de Melazogho a été totalement détruite avec sa population de 2.000 habitants environ, y compris 700 Arméniens et les troupes de la garnison. Dans les villages voisins, quatre cents maisons se sont écroulées. On signale de grandes pertes de bétail.

Nous prions nos correspondants et toutes les personnes qui ont des communications à nous adresser de vouloir bien n'écrire que sur le recto du feuillet.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

M. Boudenoot, sénateur, a adressé hier à M. Dubrunfaut, maire de Saint-Omer, la dépêche suivante:

Monsieur le Président,

Atteint pendant les vacances d'un rhumatisme d'une violence inouïe, je suis obligé, suivant les prescriptions de mon médecin, de m'abstenir pendant quelques temps encore, des travaux parlementaires.

Frappé en entre, hier même, d'une dent de fer-blanc, j'ai dû, pour pouvoir assister à la séance aux problèmes sonnés du Sénat et de m'accorder un congé jusqu'à ma guérison. Je vous assure que rien ne m'a coûté autant plus vif que l'accès est heureux de vous dire part à la nouvelle délibération de la ville militaire comme j'avais pu le faire pour le premier lecture.

Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments respectueux les plus distingués.

L. BOUDENOOT,
Sénateur du Pas-de-Calais.

Commission sénatoriale des Douanes

Parmi les membres de la Commission des Douanes nommée par le Sénat, nous voyons figurer pour la région du Nord: MM. Sébline (Aisne); Goutant (Ardennes); Fortier (Seine-Inférieure); Prévet (Seine-et-Marne); Clonys (Nord); Maxime Lecomte (Nord); Waddington (Seine-Inférieure); Auguste Poix (Nord); Fagot (Ardennes), Vissier (Pas-de-Calais).

Jaurès à Douai

On nous communique la note suivante:

« Le dimanche 28 juin prochain, à 4 heures 1/2 du soir, aura lieu salle de Château-Gayant, à Douai, une Conférence publique et contradictoire de M. Jaurès, vice-président de la Chambre des députés, sous la présidence de M. Basly, député du Pas-de-Calais. Le prix d'entrée est fixé à 50 centimes.

Le soir à 7 heures aura lieu à « la Taverne » un banquet par souscription à 3 fr. 50, offert aux deux orateurs.

Adresser les demandes de cartes au secrétaire de la commission d'organisation, à « la Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai.

Les Congrégations

Les Frères Maristes de Ronco-Blanc-Four

Hier matin, M. Delale juge d'instruction, a interrogé pour la seconde fois, les Frères Maristes de Ronco-Blanc-Four, qui prétendent être séculiers.

Ils étaient assistés de leur avocat, M. Legrand. Comme la première fois, ces derniers ont refusé de répondre. C'est leur tactique.

A BOULOGNE

L'affaire des Capucins de Calais et des Rédemptoristes de Boulogne est venue hier devant le tribunal correctionnel de cette dernière ville.

Capucins et Rédemptoristes ont été condamnés à vingt francs d'amende chacun et invités à se dissoudre immédiatement.

Tout n'est pas fini malheureusement, car les frocards sont, paraît-il, décidés à faire appel.

A la Compagnie du Nord

Nous avons reçu une lettre émanant d'un groupe de jeunes gens qui nous prient de vouloir bien attirer l'attention de la Compagnie du Nord sur la nécessité d'organiser pour la journée du 7 juin prochain un train de plaisir analogue à celui de Victor Pouchet, à l'occasion du Grand prix qui sera couru ce jour-là.

Nous espérons que la Compagnie du Nord donnera satisfaction à ces jeunes gens qui se sont adressés à nous en nombreux personnes de Lille qui, chaque année, assistent au grand prix de Paris.

Le Syndicat central des Pêcheurs

On nit dans le *Petit Journal*:

Une assemblée générale extraordinaire du Syndicat central des Présidents de Sociétés de pêcheurs à la ligne de France s'est tenue dimanche à la Mairie du sixième arrondissement de Paris, sous la présidence de M. Ertel.

L'assemblée a protesté contre le décret du 17 février dernier, qui porte atteinte aux droits des sociétés de pêcheurs à la ligne fermées de l'Etat. Plus de cent cinquante associations se trouvaient représentées, notamment celles de: Lille, Châlons-sur-Marne, Reims, Angers, Arras, Cambrai, Mâcon, Toulouse et les vingt-neuf sociétés du Sud-Ouest, Dijon, Orléans, Rennes, Le Mans, Sens, La Rochelle, Roudy, Castres, Romilly, Château-Thierry, Charenton, Besançon, Maisons-Laffitte, Persan-Beaumont, Juvisy, Villeneuve-S.-Georges, Blois, Dunkerque, etc.

M. Ertel, président du Syndicat central, a constaté que les efforts accomplis par les sociétés nous arriver au repeuplement de nos cours d'eau exercaient une singulière récompense. Après avoir encouragé l'élan qui portait les pêcheurs à se grouper, on semble vouloir amener la ruine des associations fondées.

L'assemblée a voté un ordre du jour demandant l'abrogation du decret du 17 février 1903.

D'autre part, M. Edmond Ory, de Lille, président du comité départemental des présidents du Nord, a été élu vice-président du Syndicat central, et l'assistance a voté ses vifs remerciements à M. Ertel, qui a pu obtenir la répression du braconnage et le repeuplement des rivières.

Du reste, quand, comme M. Ertel, on commande une armée bien organisée et parfaitement unie de trois cent mille pêcheurs, et qu'on parle au nom de quinze cent mille autres, on a toutes chances de se faire entendre des pouvoirs publics sans avoir à crier très haut.

ACCIDENT MORTEL

à Carvin

Hier jeudi, à 8 heures du matin, un accident terrible est arrivé au fond de la fosse n° 3 du minerai de fer, à un niveau de 250 mètres au sommet du puits Saint-Louis, puits intérieur.

Les nommés J.-B. Desprez et Henri Masson, tous deux demeurant à Carvin étaient occupés au nettoyage de ce puits, à la recette supérieure.

Le cage Sofi sonnait d'arriver au sommet, les deux ouvriers enlevaient la berline chargée et poussaient que Desprez coudoient dans la voie entre berline, Masson embella la berline vide; malheureusement la barrière Nord étant enlevée, on ne sait trop comment, ce dernier se trompa de côté et embella dans le vide.

La berline suivie de l'homme partit au fond du puits, brisant le cable et la cage qui se trouvait à la recette inférieure, à 41 mètres de profondeur.

Quand on releva le malheureux emballeur son corps n'était plus que des débris informes.

Masson avait 29 ans et il était célibataire. Il habitait Carvin.

Les ouvriers qui ont été transportés à son domicile, rue de Carvin.

Le malheureux Masson avait de Sainte-Barbe, et commencé son service.

VIOLENT INCENDIE

à Saint-Saulve

UN CHATEAU EN FEU

65.000 francs de dégâts

La nuit dernière, le feu s'était en partie le château de Mme Vve Dufresne, de Lille, située sur la petite route de Saint-Saulve, en bordure de la place de l'Abreuvoir, où se trouve le pensionnat, que Saint-Saulve a classé à ses enfants morts pour la Patrie.

Il n'y a guère plus de deux ans que Mme Dufresne avait fait restaurer l'immeuble; une aile avait été construite et d'importants travaux avaient été exécutés.

Il y a une quinzaine de jours, le gendre de *Mme Dufresne*, M. Maxime Carlier, négociant en articles de blanc, rue des Anges, 3, à Valenciennes et dont la maison d'habitation se trouve rue de la Poterne, 30, était venu habiter la ville de la belle-mère, et, hier encore, deux dames étaient avec leurs enfants. Leur bonne les accompagnait, Mme Dufresne avait déjà à son service une bonne et une cuisinière qui habitaient des chambres mansardées situées au-dessus de l'aile gauche de la ville.

L'imprudence d'une cuisinière

Mercredi soir, tout le monde était couché dans le château ainsi que la cuisinière Mlle Marie Boujeau, âgée de 21 ans. Mais celle-ci ne dormait pas.

Elle travaillait à un ouvrage de couture et pour éclairer, elle avait posé sur une chaise une partie de la table de nuit, qui, en dépit des instructions de Mme Dufresne, qui a recommandé à ses domestiques de n'employer que les lumières de bougies dites d'igoin.

Vers 10 heures 1/2, la cuisinière cédant à la fatigue et à la chaleur s'endormit, laissant un bougie allumée.

Celle-ci en se consumant mit le feu à la pelle de la chaise qui ne tarda pas à flamber et les rideaux s'embrasèrent à leur tour.

L'alarme

La fumée réveilla l'autre bonne de Mme Dufresne, Mlle Gury, coucher dans la chambre voisine. Celle-ci alarmée se réveille bonne de M. Carlier, couchée à l'étage et toutes deux alèrent faire lever la cuisinière qui dormait d'un profond sommeil. Sur l'intervention de ces deux campagnes, aurait été immanquablement brûlée vive.

A peine vêtues, les trois femmes traversèrent le grenier à la hâte, et descendirent au rez-de-chaussée, poussant des cris déchirants qui réveillèrent M. Carlier.

Celui-ci monta à la chambre de la cuisinière et ayant en flammes, il redescendit à l'étage pour prévenir sa belle-mère et sa femme.

En un instant celles-ci furent debout; les enfants furent tirés de leur lit et toute la famille courut se réfugier au château de M. Dubois, fabricant de batiste à *Valenciennes*.

Tandis que les voisins alertés par les cris de Marie Gury, qui avait ouvert la grille obtenant la propriété, organisaient les premiers secours, M. Dubois, prévenait, à l'aide de son téléphone particulier, la mère rosée à Valenciennes. Celle-ci fait prévenir le commissaire de police de Lille. L'alarme était donnée. Le marechal-des-logis de Puisieux, du 4e cuirassiers, de service à la place, prévenait la compagnie de pompes du 127e et les pompiers de Valenciennes se mettaient en route.

Les secours

La première pompe qui arriva fut celle de M. Morelle, fabricant d'huiles. Elle fut aussitôt actionnée par les ouvriers de l'établissement. Puis vinrent les pompes de Saint Saulve, commandées par le lieutenant Dupont, de M. Julien Pance, maire, des pompes de la commune, de M. Leroy, professeur à Saint-Saulve, et de plusieurs pompiers de Valenciennes. MM. Lancieux fils, Bertrand, Gravelant, et caporal de sapeurs-pompiers de Paris, etc.

Les sapeurs pompiers municipaux de Valenciennes, commandés par le lieutenant Charlier et M. le sous-lieutenant Dupont arrivèrent un peu après minuit, en même temps que le piquet du 127e commandé par le lieutenant Chabot et le sergent Lenrêtre.

Le détachement se composait de 12 hommes en armes et de 13 hommes en tenue de corvée.

Les secours furent promptement organisés et à quatre heures on était sûr du salut.

Les dégâts

De l'immeuble, seul le rez-de-chaussée a le moins souffert, mais les plafonds, les boiseries sont détériorés par la chaleur. Du l'étage, il ne reste plus que quatre murs et les combles sont entièrement détruits.

Le mobilier et des objets de valeur sont complètement détruits.

Le coffre-fort a pu être jeté du premier étage sur le sol.

Les dégâts sont évalués à plus de 65.000 fr., et il y a assurance à la Compagnie d'assurances générales.

Parmi les personnes dont le dévouement a été remarquable, il convient de citer MM. Dhainaut, sergent-major des pompiers de St-Saulve, Jules Lustremant, Lancieux fils, Leroy, etc.

Un soldat grièvement blessé

Un accident s'est produit. Le soldat Spelmacker, originaire de Bourbourg-Campagne, de la classe 1900, a reçu sur la tête une poutre de toit qui lui a *fait une blessure au sommet du crâne.*

Après avoir été pansé à l'ambulance de *l'Epée d'Or*, tenu par Mme Bisoll, il a reçu les soins de M. le docteur Carpentier, puis il a été transporté sur une civière à l'infirmerie du régiment; son état n'est pas grave.

LA CATASTROPHE D'ARRAS

L'état des blessés

Nous n'avons guère de renseignements nouveaux à ajouter aujourd'hui à ceux déjà donnés sur ce tragique événement.

Les victimes ont été réunies dans une des salles de l'hôpital militaire, sont placées dans le service de M. le médecin principal Pilliet. Dans l'ensemble, les blessés ont passé une nuit assez calme; il faut malheureusement faire exception pour Mlle Berthe Selomé dont la fièvre a considérablement augmenté; son agitation a été telle que l'on a dû appeler le chef de M. le docteur Troffier, qui s'est prodigué afin d'adoucir ses souffrances et d'arriver à rendre la fièvre moins intense. Cette matin son état s'était quelque peu amélioré.

Le position de M. Concrot père s'est aussi quelque peu empirée, sans cependant inspirer d'inquiétude. Par contre, M. Antérin va mieux et il a appris, hier, de il bouche de son fils et de son gendre venus à Arras pour la mise en cercueil du corps de Mlle Antérin, que son fils avait succombé. Ce fut une terrible nouvelle pour ce vieillard.

L'état de la mariée s'est également amélioré. On espère la sauver. Toutefois, il faut encore cinq ou six jours avant que les médecins puissent se prononcer d'une façon certaine.

La caporal Gaillotte, qui a amarti la chute de Mlle Selomé en la recevant dans ses bras, est qui par suite, a reçu aux mains et à la face des brûlures assez graves, a passé une nuit agitée.

Les blessés soignés à l'ambulance, personnel, y compris Mme Bouhin, sont dans un état satisfaisant. On part

Les funérailles

A l'issue de la cérémonie funèbre qui aura lieu aujourd'hui, vendredi, le corps de Mme Bouvy sera conduit à la gare pour être transporté ensuite en son pays d'origine, dans la Saône-et-Loire; les corps de Mlles Bouhin et Courcot seront conduits au cimetière pour y être inhumés.

M. le général Jeanneroed, commandant le 1er corps d'armée, a avisé les familles frappées par le catastrophe, de son vif regrets de ne pouvoir être demain à Arras pour assister aux obsèques des malheureuses victimes, obligé qu'il est par les nécessités de son commandement de se rendre au camp de Sissonne.

Le commandant du 1er corps a chargé M. le général de division de Germiny de le représenter avec son chef d'état-major, M. le général de brigade Ryckebusch.

UN VIOLENT ORAGE

La Grêle, la Foudre. — Les dégâts

Un orage d'une grande violence s'est abattu jeudi matin à Lille et dans la région nord-est, causant quelques dégâts, peu importants cependant.

A Lille

C'est vers 5 h. 1/2 du matin que l'orage s'est abattu sur notre ville. Il a soufflé avec rage et la grêle tombait avec force sur les vitres. Ce fut ensuite une véritable trombe d'eau qui, en peu de temps, transforma les gouttières et les rigoles en cataractes. Enfin vers six heures, Eole cessa de souffler, les éclairs et la pluie disparurent. Malgré cette accalmie, le ciel resta sombre une partie de la matinée et vers midi une pluie diluvienne nettoya une seconde fois la chaussée. Dans l'après-midi le ciel reprit sa teinte azurée de la veille.

A Roubaix

L'orage s'est abattu sur Roubaix vers 4 h. 1/2 du matin. Une pluie diluvienne a tombée pendant quelques instants.

La foudre est tombée à plusieurs endroits; elle a brisé un arbre dans le quartier du Nouveau Roubaix et a incendié une ferme sur le territoire de Lys-les-Lannoy.

On ne signale aucun accident de personne.

A Armentières

Dans cette localité, la foudre est tombée sur une cheminée de la maison occupée, boulevard Faidherbe, par M. Debeaune, receveur des Hospices; *elle a projeté de nombreuses briques sur* la toiture qui a été défoncée; continuant son chemin, elle a lézardé le pignon de la maison et a pénétré dans la cuisine à travers le lanternaau qui recouvre celle-ci: trois personnes qui se trouvaient dans cette pièce en ont été quittes pour la peur.

Une dérivation de la même décharge a atteint la fabrique Cardon et est venue s'abattre aux pieds de chauffeur, qui a eu le bras gauche paralysé pendant deux heures.

L'école professionnelle a également été atteinte par la foudre, qui n'y a causé ni dégâts, ni accidents.

A Douai

Dans cette région, l'orage s'est déchaîné à 3 h. 1/2 du matin, et a fait rage jusqu'à six heures environ. La grêle est tombée dans la Scarpe au quai Berlin, et sur une maison de la rue Hunoz. Seule la cheminée de cette habitation a été atteinte.

Les grèves dans le Nord

A TOURCOING

Les tisserands en tapis et en ameublements

La situation reste sans changement.

Aucune nouvelle entrevue n'a du reste eu lieu.

Hier a été apposée en ville une petite affiche jaune dont voici le texte:

HALTE-LA !

Ouvriers tourquennois, où courez vous ?

Je vais où mon devoir m'appelle, rue du Petit-Wattrelos, au fabricant Lorthiois, surnommé la « Nouvelle boîte de paille » (1). Tonne par M. Rigolo II, sour reconnaître les traîtres à la classe ouvrière. Oui, oui, j'irai tous les soir.

UNE MANIFESTATION

Une manifestation a eu lieu hier soir, rue du Petit Vinage, en face la fabrique de tapis Lorthiois-Leurent.

Elle-ce le résultat de l'affiche placardée en ville, dont nous parlons plus haut, toujours est-il que vers 7 heures, des ouvriers, au nombre d'un millier, se trouvaient réunis, chantant une chanson de Victor Pouchet.

Le bruit se répandit en ville qu'un coup de revolver avait été tiré du côté des manifestants. Renseignements pris, il s'agissait d'une pierre lancée dans les fenêtres de la maison d'habitation de M. Lorthiois. Un carreau a été brisé. La police, sous les ordres de M. Michaux, et la gendarmerie ont fait circuler les manifestants.

Nous ne saurions trop engager les grévistes à ne pas se départir du calme qu'ils ont eu la sagesse de garder jusqu'ici, et à se mefier des individus qui pourraient se faufiler parmi eux et dont les arguments n'auraient d'autre effet, ou même d'autre but, que de compromettre leur cause.

A LA GORGUE-ESTAIRES

Une entrevue entre patrons et ouvriers

La grève à la Gorgue-Estaires continue, mais l'agitation des grévistes a cessé. Les pourparlers qui étaient interrompus ont repris à la suite de la demande d'arbitrage adressée à M. Vincent, préfet du Nord, par les grévistes.

M. Vincent a consenti à présider un comité de conciliation, composé de deux délégués agréiment représentées. Il a proposé que cinq délégués des ouvriers, munis des pleins pouvoirs de leurs camarades, prennent part à une conférence avec les patrons des cinq usines.

Les délégués ouvriers sont MM. Gras, Petitpres, Bocha, Hennebel et Page.

Nous ne saurions trop engager les grévistes à ne pas se départir du calme qu'ils ont eu la sagesse de garder jusqu'ici, et à se mefier des individus qui pourraient se faufiler parmi eux et dont les arguments n'auraient d'autre effet, ou même d'autre but, que de compromettre leur cause.

A LA GORGUE-ESTAIRES

Une entrevue entre patrons et ouvriers

La grève à la Gorgue-Estaires continue, mais l'agitation des grévistes a cessé. Les pourparlers qui étaient interrompus ont repris à la suite de la demande d'arbitrage adressée à M. Vincent, préfet du Nord, par les grévistes.

M. Vincent a consenti à présider un comité de conciliation, composé de deux délégués agréiment représentées. Il a proposé que cinq délégués des ouvriers, munis des pleins pouvoirs de leurs camarades, prennent part à une conférence avec les patrons des cinq usines.

Les délégués ouvriers sont MM. Gras, Petitpres, Bocha, Hennebel et Page.

Nous ne saurions trop engager les représentants MM. Verquin, Lefranc, Delhaye, Bondoel et Schuitz.

Les délégués se sont réunis jeudi matin à la sous-préfecture d'Hazebrouck, sous la présidence de M. Salmon, sous-préfet.

Les délégués se sont occupés de la question des heures de travail, des salaires et des divers tarifs soumis à la discussion. C'était la première question à élucider, car les avis de façon de la toile variant suivant la largeur de celle-ci.

Cette question une fois tranchée les délégués s'occupèrent des prix de façon des toiles de grandes largeurs. C'est principalement cette question qui est la cause du désœuvrement, les patrons et les ouvriers d'étant mis d'accord sur les autres points du litige.

Il reste encore à régler le tarif pour les grands tapis et le calcul des métiers avec ou sans sportenil.

Souhaitons que cette question soit sérieusement tranchée et que les ateliers de la Gorgue-Estaires reprennent bientôt leur phénomène habituelle.

(1) Par ce fait que les quelques ouvriers qui travaillent couchent dans la fabrique.

ROUBAIX

LES FÊTES DE ROUBAIX

31 Mai — 7 Juin

En raison des fêtes organisées pour la pose de la première pierre du Nouvel Hôtel-de-Ville, les magasins du centre de la Grande-Place, devront quitter, le 31 mai à 14 heures du matin et le matériel des boutiques devra être enlevé pour midi.

***

Le Comité des « Amis-Réunis » propose que toutes les personnes qui auront demandé des places se présentent vendredi soir pour l'essayage des commandes des loueurs qui leur sont désignés sur leur demande.

Leur présence est absolument indispensable sous peine de radiation.

LE COMITÉ.

***

Les géants Lydéric, Phymet et Jeanne Maillotte, de Lille, sont arrivés hier après-midi, vers 3 h. 1/2, au boulevard de Cambrai.

***

Les cartes de presse délivrées par le comité donneront accès au kiosque de la Grand'Place, réservé aux représentants des divers journaux.

***

Il sera construit une tribune devant la Bourse; elle sera réservée aux membres de la Chambre de commerce et aux officiers.

Dimanche, de trois à sept heures du soir, et pour les trois soirées, le concert de musique sera coupé sur les trolleys de Roubaix et de Lannoy.

***

Pour être agréable aux nombreux étrangers qui se rendront à Roubaix lors des fêtes du 31 mai et du 7 juin, la compagnie du chemin de fer du Nord a décidé:

1° Les voyageurs munis de billets spéciaux seront admis au départ de Paris le dimanche matin par le train partant de la capitale à 7 h. 30. Ce train, qui prendra des voyageurs sur tout le parcours et arrivera à Roubaix à midi sera prolongé jusqu'à Roubaix. Il 27e des 2e et 3e à prix réduit soit pour un jour 7 fr. 30 en 2e et 4f 25 en 3e; pour deux jours 14 fr. 30 en 2e et 4f fr. 20 en 2e. Ce train, le dimanche et le lundi repartira de Lille à 6 h. 56 de soir pour arriver à Paris vers minuit.

2° Pendant les deux jours de fêtes il y aura un service de navettes tous les quarts d'heure entre Lille, Roubaix, Tourcoing. Le dimanche et le lundi, le dernier départ de Roubaix pour Lille aura lieu à minuit 2.

3° Dès ce jour tout les gares du réseau du Nord délivreront des billets aller-retour dans les conditions suivantes: billets d'aller-retour ordinaire, 1re, 2e et 3e classe valable du 29 mai au 6 juin; — billets d'aller-retour spéciaux individuels de la famille 2e et 3e cl., valables pour 2 jours avec réduction de 20 à 30 0/0; billets d'excursion individuels de la famille, 2e et 3e classe pour une seule journée avec réduction de 30 à 70 0/0.

Dès aujourd'hui des affiches indicatrices seront apposées dans toutes les gares.

Dimanche matin à 10 h. 30 un train de plaisir partira de Gand pour arriver à Roubaix à midi 1/2, repartir de Roubaix à 7 h. 35 du soir et rejoindre Gand à 9 h. 45.

Pendant la durée des fêtes, tous les trains venant de Bruxelles seront renforcés.

Pour faciliter l'arrivée et le départ des voyageurs, pendant toute la durée des fêtes il y aura à la gare de Roubaix quatre voies d'entrée et quatre sorties, correspondant aux différentes directions.

***

En attendant le signal

La cavalcade est une réalité. On avait fait du fort beaux jours en ce pays: les projets étaient propes, entretenus par une émulation extraordinaire sont parvenus à faire mieux encore: les initiatives armées d'un remarquable goût et d'une décision tenace ont créé de véritables merveilles de richesse, d'originalité et de symbolisme gracieux ou austère.

C'est un véritable tour de force que viennent d'accomplir quelques milliers d'Roubaisiens. En cinq semaines, toutes les difficultés ont été abordées et résolues avec un entrain remarquable. Les ressources énormes des villes sont à la disposition des organisateurs, la cacasse des scènes à créer est à, scientifiquement agencée, avec les ornements de toutes sortes, sorcie comme par enchantement de la main des peintres, des modeleurs, des architectes, des tapissiers, des chénistes.

Le siège de chaque groupe responsable est un arsenal ed tout est range, catalogué, prêt à mettre en œuvre au signal qui donne bientôt. De sorte que, malgré le peu de temps disponible qui fit taxer de témérité et de présomption les promoteurs d'une exhibition aussi considérable, la caravane est constituée, prête à se mettre en branle à l'heure exacte fixée par le programme.

La figuration de son côté est réussie, stylée, encadrée, costumée: c'est un contact permanent des organisateurs et des chefs volontaires qui ont donné leur temps, leur argent et leur bon vouloir.

Pas une hésitation, pas une fausse manœuvre; un seul mécontent qui d'aucuns trouveront excessif parce qu'ils ont oublié de mesurer les problèmes complexes que soulève l'entreprise, fera tirer bien des horoscopes et des pronostics d'unité, de puissance et de vie, comme si un ressort unique en réglait le mouvement.

Chacun est à son poste, tassant sa fastion, intéressé pour et pour les autres. De tête débuts, marques par des efforts aussi méritoires, obligent. La fête de dimanche sera, de par la volonté de tous ceux qui y ont pris, un succès sans précédent.

Le Conseil de révision. — *Seconde journée.* — Hier, a eu lieu, la seconde journée du Conseil de Révision.

Les opérations, concernant les jeunes gens du canton de Roubaix-Est, ont commencé à 8 h. 1/2 du matin pour se terminer à midi.

M. Vincent, Préfet du Nord, présidait.

Il était assisté